



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 48027

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. À l'occasion du 111e Congrès national des sapeurs-pompiers de France a été évoquée la difficulté des sapeurs-pompiers volontaires à concilier activité professionnelle et volontariat. Comme le précise sa proposition de loi n° 803 portant création de mesures incitatives en faveur des entreprises facilitant l'exercice de l'activité de sapeur-pompier volontaire, il est indispensable d'encourager les employeurs privés et publics pour favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position quant à ces propositions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les mesures incitatives qui pourraient être envisagées en faveur des entreprises facilitant l'exercice de l'activité de sapeur-pompier volontaire. Comme il s'y était engagé pendant les débats parlementaires, lors de la discussion de la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a annoncé le 18 septembre 2004, lors du Congrès national des sapeurs-pompiers à Montpellier, que, dès le mois de janvier, il réunirait un groupe de travail rassemblant la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, les élus et les employeurs publics et privés, sous le pilotage de la Conférence nationale des services départementaux d'incendie et de secours afin de trouver une solution au problème de la présence et de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires au sein des entreprises. Pour soumettre d'emblée des solutions concrètes à ce groupe de travail, il a annoncé qu'il confierait aux grands corps d'inspection de l'État une mission de réflexion préalable pendant l'automne. Dans ce cadre, les propositions faites par l'honorable parlementaire feront l'objet d'une expertise approfondie.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48027

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7704

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 141